



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2011

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le vingt-cinq octobre deux mille onze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

M^{mes} Karen Carignan
Lyne Brousseau

MM. Denis Coutu
Gérald Cregheur, commissaire représentant du comité
de parents
Michel Gagnon
Michel Morin

Aussi présents :

M. Yannick Roy, directeur général

M^{me} Lucie Côté directrice du Service des ressources
financières et secrétaire générale

ABSENCE

Est absente :

M^{me} Chantal Poliquin

Le quorum est atteint. Il est 19 h 30.

Le directeur général souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif en cette première rencontre de l'année 2011-2012.

**2. ADOPTION
ORDRE DU JOUR**

CE-1296-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire
Karen Carignan,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec les ajouts suivants : 9.1 – Retour sur la rencontre des présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires et 9.2 – Les trois comités en lien avec le projet de loi 188.

ADOPTÉE.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 28 JUIN 2011 ET DU 15 AOÛT 2011** CE-1297-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la secrétaire générale soit et elle est exemptée de la lecture des procès-verbaux des 14 et 28 juin 2011 (CE-11-06-14 et CE-11-06-18) et du 15 août 2011 (CE-11-08-15).

QUE ces procès-verbaux soient et ils sont adoptés tels que proposés.

ADOPTÉE.

4. **PRÉSIDENT D'ÉLECTION** CE-1298-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Gagnon,

QUE monsieur Yannick Roy, directeur général, agisse à titre de président d'élection.

ADOPTÉE.

Élection à la présidence

Monsieur Michel Gagnon propose monsieur Michel Morin.

Madame Chantal Poliquin propose (par note écrite remise à la secrétaire générale et accepté par les membres) monsieur Denis Coutu.

Monsieur Michel Gagnon propose la fermeture de l'élection à la présidence.

Monsieur Denis Coutu refuse.

Monsieur Michel Morin accepte la présidence.

5. Mandat de l'exécutif

La secrétaire générale rappelle le mandat du comité exécutif. En vertu de l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires.

6. Règles de régie interne

La secrétaire générale rappelle que les règles de régie interne du comité exécutif sont celles du conseil des commissaires, à quelques exceptions près. Elle mentionne que le comité ne siège pas devant public, mais que les membres du conseil des commissaires peuvent y assister.

- 6.1 **RÈGLES DE RÉGIE INTERNE** CE-1299-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Gérald Cregheur,

QUE le comité exécutif confie un mandat de révision des règles de régie interne au comité de vérification.

QUE le comité de vérification rendre compte au conseil des commissaires.

ADOPTÉE.



**7. CALENDRIER
DES RENCONTRES
2011-2012**

CE-1300-11
Lyne Brousseau,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire

QUE les dates de rencontre pour l'année 2011-2012 soient le 13 décembre 2011, les 13 février, 10 avril, 22 mai et 12 juin 2012.

ADOPTÉE.

**8.1 DÉBOURSÉS
JUIN 2011**

CE-1301-11

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire
Denis Coutu,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de juin 2011, au montant total de trois millions huit cent cinquante-deux mille quatre-vingt-un dollars et cinquante-huit cents (3 852 081,58 \$).

ADOPTÉE.

**8.2 DÉBOURSÉS
JUILLET 2011**

CE-1302-11

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire
Karen Carignan,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de juillet 2011, au montant total de deux millions huit mille deux cent un dollars et vingt-et-un cents (2 008 201,21 \$).

ADOPTÉE.

**8.3 DÉBOURSÉS
AOÛT 2011**

CE-1303-11

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire
Michel Gagnon,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de août 2011, au montant total de trois millions cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-douze dollars et neuf cents (3 196 172,09 \$).

ADOPTÉE.

**8.4 DÉBOURSÉS
SEPTEMBRE 2011**

CE-1304-11

CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire
Denis Coutu,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de septembre 2011, au montant total de trois millions huit cent quarante-six mille deux cent sept dollars et six cents (3 846 207,06 \$).

ADOPTÉE.

9.1 – Retour sur la rencontre des présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires

Le directeur général rappelle les deux jours de rencontres interrégionales sur la persévérance et la réussite scolaire où environ 900 personnes étaient présentes. Le réseau de l'éducation a reçu des éloges quant aux résultats obtenus d'où la surprise, quelques heures plus tard, d'apprendre l'annonce de compressions budgétaires à venir ainsi que les nouvelles orientations en matière d'éducation. Fin heureuse, la Ministre n'a pas reçu l'appui des militants du parti libéral.

Monsieur le président de la commission scolaire Michel Gagnon fait état des grandes lignes des présentations lors de la rencontre des 21 et 22 octobre dernier de la Fédération des commissions scolaires. On rappelle les valeurs importantes à défendre par la Commission scolaire Harricana dont la proximité des services et l'équité des ressources.

9.2 – Les trois comités en lien avec le projet de loi 188

Monsieur Michel Gagnon discute avec les membres d'un mode de fonctionnement quant aux trois comités formés en vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique soit : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines.

**10. LEVÉE
DE LA SÉANCE**

CE-1305-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire
Karen Carignan,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 23.

Michel Morin, président

Lucie Côté, secrétaire générale